

CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SESSION**Jeudi le 4 mars 2021**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue par vidéoconférence le 4 mars 2021 à 11 heures 30, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Mesdames les mairesses, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1358-2000 Décembre 2020	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 670	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 596	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	10 367	3	3
Sophie St-Gelais	Saint-Jérôme (V)	79 838	16	8*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 726	4	4
	Total:	139 198	30	22

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 79 838 hab. / Pop. MRC : 139 198 = 57,3%
- 57,3% x 14 voix (total autres municipalités) = 8,0, soit : 8 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet Bruno Laroche constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 11 heures 34.

10210-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante.

ADOPTÉE

10211-21 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'ENTENTE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME RELATIVE AU DOSSIER DU TERRAIN DE L'HÔTEL DE RÉGION

ATTENDU la nouvelle proposition d'entente soumise par la direction générale de la Ville de Saint-Jérôme, laquelle est jointe aux présentes;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (MRC RDN) en ont pris connaissance;

ATTENDU que l'entente satisfait l'ensemble des membres du Conseil de la MRC RDN;

ATTENDU que ladite entente sera soumise au conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme pour décision;

ATTENDU que le Conseil de la MRC RDN juge opportun d'accepter ladite entente.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC RDN accepte les termes de ladite entente, conditionnellement à l'acceptation de celle-ci par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, lors de sa séance ordinaire du 16 mars 2021;

QUE la MRC RDN, sur réception du montant prévu à l'entente, répartisse les sommes spécifiques à Prévost, à Saint-Colomban, à Saint-Hippolyte et à Sainte-Sophie, selon la formule RFU-Population 50%-50%;

QUE la MRC RDN attribue chacun des montants établis pour lesdites municipalités, à un compte spécifique de surplus non affecté pour chaque municipalité visée;

QUE le Conseil de la MRC RDN autorise la direction générale à effectuer tous les suivis relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

10212-21 AUTORISATION D'OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À MARCEL MÉNARD GESTION CONSEIL INC. RELATIF AU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU QUE la convention collective des employés de la MRC vient à échéance le 31 décembre 2021 et qu'elle doit être renouvelée;

ATTENDU QUE la direction générale souhaite se prévaloir d'une expertise pertinente au milieu municipal afin de l'accompagner.

Il est proposé par Mme la mairesse Sophie St-Gelais

Et résolu unanimement :

D'autoriser la direction générale à octroyer un mandat d'accompagnement à la firme Marcel Ménard Gestion Conseil inc., pour une somme maximale de 7 000\$;

D'autoriser la direction générale à effectuer tous les suivis relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

**10213-21 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement d'embaucher M. Alexandre Fortier au poste de directeur de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

10214-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 11 heures 37, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier